



Wallonie

Ville de Charleroi.

N/REF : CPURB/2026/0200.

Avis d'annonce de projet (annexe 25).

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La SCA WAREHOUSE ESTATES BELGIUM, représentée par Monsieur WAGNER, a introduit une demande ayant trait à un bien sis Rue des Emailleries, 4/8/10/10+/12, Avenue du Chêne Saint-Jean & Rue de l'Escasse, 3 à 6041 Gosselies et cadastrés 23 B 393A5, 23 B 393E2, 23 B 393F3, 23 B 393K5, 23 B 393M3, 23 B 393P3, 23 B 393P5, 23 B 393Y4, 23 B 393Z4.

Le projet consiste en : Modification de permis, déplacement d'une cabine haute tension ; l'annonce de projet présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est organisée pour le(s) motif(s) suivant(s) :

Le projet s'écarte du Schéma d'orientation local référencé 52011-PCA-04, approuvé le 04 juin 2015, pour les motifs suivants :

Non-respect des prescriptions reprises aux paragraphes 11.1 en ce qui concerne la nature des matériaux de parement, le traitement et la composition des façades (pas de marquage de l'acrotère et différence de traitement des façades alors qu'il est préconisé une même architecture pour toutes les faces des bâtiments) et le gabarit du volume secondaire dont la transformation est projetée.

Cabine haute tension non conforme à la zone d'abords et espaces ouverts (11.4) ;

- Elle est réalisée en vertu de l'article D.IV.40, § 1 alinéa 4 du Code du Développement Territorial..

L'annonce de projet se déroule du **31/03/2026 (date début affichage)** au **21/04/2026 (date fin)**.

⓪ Les bureaux sont fermés le lundi 06/04/2026

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'annonce, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : permisurbanisme@Charleroi.be ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly – rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme. Les copies de documents via smartphones ou appareils photographiques personnels sont interdites.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Stéphane HUBLET, téléphone : 071/86.38.00, mail : permisurbanisme@Charleroi.be, dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention CPURB/2026/0200, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale, du 06/04/2026 au 21/04/2026 au Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l'Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- Par courrier électronique (seul le format PDF sera accepté pour les pièces jointes intégrées au courriel) à l'adresse suivante : PermisUrbanisme@Charleroi.be.

En date du 24/03/2026

Le Directeur général,
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général



Pour le Bourgmestre,
Par délégation,
en vertu de l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin